

PV du conseil d'UFR du 1^{er} octobre 2024 à 9h30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA, M. KHAN, Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (présente à partir de 10h00, procuration à M. Thomas de 9h30 à 10 h 00), Mme NICKLAUS (procuration à Mme LELOUP), Mme VENNIN (procuration à M. FARA), M. WENDEHENNE
- *Excusé* : M. CHERKAOUI MALKI

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. ALVES, M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL), M. COLLINS (jusqu'à 12h15), M. AMIOTTE-SUCHET, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. ALVES), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à M. RIALLAND)

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : M. CAREME (jusqu'à 12h00), Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme GAETAN, M. ROLLIN (jusqu'à 12h10)

Collège des usagers

- *Absents* : Titulaires : Mme LECORDIER, M. D'ACREMONT, Mme PHILIPPOT, M. ROUX, M. KRYPIEC, M. BRESSON, M. DA CRUZ
Suppléants : Mme COLFORT, M. BRUGNAUX, Mme FREVILLE, Mme BBAYA, Mme DEMAREST, M. PRUNOT, Mme THOMSEN

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : M. JOUBERT (procuration à Mme ROSNOBLET), Mme FOUGERON (procuration à M. FAIVRE), M. GERVAIS (procuration à M. WENDEHENNE), M. MONNOT (jusqu'à 12h00)
- *Absentes* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme VAN WYMELBEKE
- *Excusée* : Mme MACE

Membres consultatifs

- *Présentes* : Mme CLERGET, responsable administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Absents* : M. COLLIN, responsable du département ETEC, M. BATT responsable du LAS

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT responsable du service scolarité, Mme BANUS, secrétaire de direction

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le directeur d'UFR présente Elodie BANUS, nouvelle secrétaire de direction de l'UFR. Il remercie très sincèrement Pierre PELLENARD et Michel NARCE, membres sortants, pour leur activité de longue date et très intense au service de l'UFR. Par ailleurs, il salue l'arrivée au sein du conseil de Philippe AMIOTTE-SUCHET et Mustapha CHERKAOUI MALKI.

1. Approbation du PV du 11 juillet 2024

Aucune modification n'étant sollicitée, le directeur d'UFR soumet le PV au vote :

26 pour, 1 abstention

2. Informations du Directeur d'UFR

- 2.1 Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes et de laboratoires du 04.09.2024

- **Politique de site**

Passage au CNESER prévu le 8 octobre des projets de statuts des deux EPE et de la convention de coordination territoriale. Ensuite, un délai de 6 à 8 semaines est à prévoir pour la publication des décrets de création des deux EPE.

L'Institut Agro Dijon sera considéré comme établissement tiers, ce qui aura pour conséquence l'obligation de réaliser les heures dans cet établissement en heures complémentaires.

- **Dispositif harcèlement-VSS**

Un dispositif harcèlement-VSS est mis en place pour les étudiants.e.s. Il s'agit d'un dispositif distinct de celui propre aux personnels. Une seule adresse contact est à disposition des étudiant.e.s et sert de point d'entrée pour que les appels soient traités pour suite à donner. Une sensibilisation sera faite auprès des étudiants de L1 et d'autres formations volontaires.

- **CPJ**

Les laboratoires ont été informés de l'ouverture de la campagne « Chaires de Professeur Junior ». Objectif : deux chaires obtenues pour quatre demandes déposées. Il est regrettable que les UFR, concernées par la partie « enseignement » de ces postes, ne soient pas informées.

M.THOMAS souligne que l'arrivée non anticipée de ces personnes pose problème, en particulier quand des difficultés sont rencontrées pour pourvoir tous les services des EC d'une discipline.

- **Pôles transversaux**

Le sujet des pôles transversaux a été abordé pour identifier les orientations scientifiques différenciantes à l'Université de Bourgogne. Un appel a été lancé pour identifier des propositions de projet. Deux propositions sont d'ores et déjà identifiées : la Vigne et le Vin et l'Intelligence Artificielle.

- **Finances**

Un point sur les finances de l'uB a été fait. Les fondamentaux sont toujours « identiques » par rapport aux années précédentes. Le poids de la masse salariale reste élevé (le taux de rigidité étant de 83%). Il existe toujours un écart entre le prévisionnel et l'exécuté.

Mme CLERGET ajoute que pour tenter de remédier à ce problème, le rectorat a mis en place un groupe de travail. Parallèlement, l'université a décidé de limiter la dotation de fonctionnement à 47 M€, ce qui pourrait conduire à des réductions de dotations.

M.ROLLIN ajoute que le taux de rigidité augmente du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dû au vieillissement du personnel. L'uB n'est pas un cas isolé.

- **Campagne d'emplois**

62 postes d'enseignants-chercheurs et 29 postes de BIATSS sont ouverts aux concours en 2025. 25 CDI sont également accordés.

- **2.2 Réforme sur les formations aux métiers de l'enseignement**

Cette réforme a été ajournée en juillet 2024.

- **2.3 Promotions**

4 enseignants-chercheurs sur 11 candidat.e.s ont bénéficié d'un avancement de grade.

Une personne BIATSS a été promu.e ADT principale 2^{ème} classe. Les autres demandes d'avancement sont en cours d'examen.

- **2.4 Studyrama**

Le salon Studyrama ouvrira ses portes les 22 et 23 novembre 2024 au parc des expositions de Dijon. Plusieurs enseignants-chercheurs se sont portés volontaires pour représenter l'UFR, le directeur les en remercie vivement. L'objectif sera de présenter les différents parcours et d'échanger avec les familles, en particulier pour l'accès en L1.

- **2.5 Election des responsables des champs disciplinaires**

Les élections pour la désignation des responsables de champs disciplinaires auront lieu le mardi 8 octobre au secrétariat de direction. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 03 octobre 2024.

3. Questions statutaires

3.1 Election des directeurs-adjoints de l'UFR

Suite à la promotion de M. PELLENARD en tant que PR, une élection des directeurs-adjoints de l'UFR est organisée puisqu'il ne peut plus siéger au conseil. Selon les statuts, les directeurs-adjoints sont élus au scrutin pluri-nominal. Le directeur d'UFR propose la reconduction de Claire ROSNOBLET qui est actuellement directrice-adjointe et l'élection de Mickaël RIALLAND du fait de sa très bonne connaissance des questions pédagogiques. M. RIALLAND expose ses motivations pour la fonction de directeur-adjoint puis le vote à bulletins secrets est organisé :

Claire ROSNOBLET et Mickaël RIALLAND : 23 pour, 5 blancs

3.2 Election de membres des commissions

Des sièges étant vacants dans certaines commissions de l'UFR, des élections partielles sont organisées.

- **Commission de l'enseignement**

- 1 siège étudiants- Pas de candidat

- **Commission de la communication**
- 1 siège BIATSS : 1 candidate : Sabrina PERREY : 26 pour, 2 blancs (vote à bulletins secrets) :
- 2 sièges étudiants : pas de candidat

- **Commission de la recherche**

- 1 siège doctorant :1 candidat : Léo BIZIOREK : 27 pour, 1 blanc (vote à bulletins secrets)

- **Commission des RI**

- 3 sièges étudiants :1 candidate : Mathilde QUINCHON : 26 pour, 2 blancs (vote à bulletins secrets)

3.3 Election d'un membre du Bureau :

- 1 siège de personnel BIATSS -Pas de candidat

4. Questions financières

4.1 Bilan du DOM 2024 pour 2025 (crédits et dotation horaire)

- **Dotation de fonctionnement**

La dotation est maintenue à 140 000 € (+ 9000 € pour les heures de loge)

- **Dotation horaire**

La dotation horaire est prévue à 26 556h soit une baisse de 1 500h environ par rapport à l'enveloppe de l'année 2023-2024 (elle correspond globalement à la charge réalisée en 2023-2024). L'UFR a souligné qu'il s'agissait vraisemblablement d'une période transitoire, liée au déploiement progressif de la nouvelle offre.

M. THOMAS rappelle que le fait que les heures effectuées à l'Institut Agro Dijon ne soient désormais plus comptabilisées dans les services va réduire la consommation.

M. KHAN précise qu'à ce jour, de nombreux enseignants-chercheurs de 66A n'ont pas de service complet. Il lui manque environ 120h TD, en particulier pour la raison évoquée plus haut.

Mme LELOUP souligne également une problématique dans la structuration en master, qui peut contribuer à ces problèmes de sous-services prévisionnels. En effet, certaines UE, auparavant obligatoires, sont devenues optionnelles et n'ont pas été choisies par les étudiant.es. Cela crée en plus une discontinuité sur les enseignements, dont les enseignants-chercheurs n'ont pas été informés en amont.

M. THOMAS fait remarquer qu'il faudrait éviter de recruter des vacataires pour certains enseignements généraux si les enseignants-chercheurs de la section 66A/69 peuvent assurer les heures.

Le directeur de l'UFR répond qu'il faudrait écrire un message aux responsables pédagogiques et aux responsables d'UE pour les informer de cette possibilité. Il précise également qu'une option peut être ouverte si le seuil est atteint mais qu'une discussion peut intervenir en cas de non atteinte de celui-ci.

Pour répondre à M. ALVES qui s'interroge sur les perspectives de consommation de l'enveloppe horaire en 2024-2025, Madame CLERGET informe l'assemblée que le logiciel SAGHE n'a ouvert que la veille et que nous n'avons pas encore de vision d'ensemble des heures pour l'année 2024-2025. M. AMIOTTE-SUCHET suggère de faire des conventions par filière avec l'IAD pour assurer l'intégration des heures concernées dans le service.

Après avoir assisté à une réunion au sein de l'Institut Agro Dijon, Monsieur KHAN rapporte que l'IAD est maintenant bien « déconnecté » de l'Université de Bourgogne.

4.2 Point sur l'exécution budgétaire 2024

Mme CASAS présente un point sur l'exécution budgétaire 2024 :

1) Mise en application d'une nouvelle répartition des crédits d'enseignement :

- Mutualisation des dépenses de consommables pour la pédagogie
- Fin de la répartition par filière
- Enveloppes allouées aux 3 départements de 7 533 € (au lieu de 4 000 €)

Objectifs :

- éviter les petites enveloppes et mutualiser les besoins transversaux de plusieurs formations
- anticiper les dépenses
- grouper les commandes pour éviter les frais de port et obtenir des tarifs plus favorables

Détail de la répartition de la dotation :

DOTATION		140 000 €	
Pilotage		45 900 €	
Réserve		4 100 €	
Enseignement		90000 €	
Mutualisation		40 000 €	
Filières			
Photocopies		3400	
Départements	Licences	7533 €	
	SAVAN	7533 €	
	ETEC	7533 €	
Entretien minibus		4000 €	
Sorties et Camps de terrain		10001 €	
Maintenance		10000 €	

2) Aucun appel à projet n'a été lancé cette année.

Les moyens disponibles sont consacrés en priorité au renouvellement des parcs informatique, optique et audiovisuel.

Au BR1, un cofinancement de l'uB a été obtenu via des **prélèvements sur réserves** et l'UFR a cofinancé sur ses réserves à hauteur de 23 423 €.

*Parc informatique : 9 534 € (ordinateurs de la salle Darwin remplacés)

*Parc optique : 13 889 € (10 microscopes et 5 loupes binoculaires achetés).

Par ailleurs, les excédents des crédits de formation continue ne sont plus reportables mais exceptionnellement, ils nous ont été reversés cette année : 46 169 €.

Il a fallu répondre aux besoins des nouvelles serres : 2 ordinateurs et 2 licences (3 170 €)

3) Taxe d'apprentissage :

Le solde 2023 a été versé cet été : 6 077 €. (Somme attribuée par l'UB en fonction du montant perçu en 2022, faute de répartition de la part des entreprises).

Pour 2024, 1^{er} des 3 versements prévus arrivé : 3 304 € (contre 3 532 € en 2023).

4) Masse salariale : 2 800 € ouverts au budget, financement d'un renfort à la scolarité en octobre-novembre (congé longue maladie).

4.3 Vote des orientations budgétaires pour 2025

I)- RESSOURCES :

A) Dotation allouée par l'UB : 140 000 €

B) Ressources internes

- Maintien du prélèvement de 3% sur les dotations des laboratoires (10 129 € en 2024).
- Prélèvement sur les ressources SEFCA- formation continue de 19% (34 463 € en 2024 contre 40 162 € en 2023). Les informations ne sont pas encore connues pour 2025 mais le montant devrait augmenter (hausse du nombre d'alternants)

C) Recettes :

- Les recettes prévisionnelles du SEFCA ne nous ont pas encore été communiquées. Elles devraient être en augmentation compte tenu de l'ouverture à l'apprentissage de 3 nouvelles formations : M2 BBIPME, M2 SEME, M1 BCA.
- Prévission des recettes ventes de plantes : 2 800 €, cartes : 300 € et location de minibus : 2 200 €.

II)- DEPENSES :

A) Répartition de la dotation de fonctionnement de 140 000 €

Répartition des crédits d'enseignement sur la même base qu'en 2024 (total = 90000 €). Bilan de l'exécution étudié en décembre 2024 par les responsables de départements et la commission des finances, des ajustements entre enveloppes pourront être décidés.

- Augmentation de l'enveloppe logistique et fonctionnement général : 48900 € comprenant 2 800 € en masse salaire en prévision d'un éventuel remplacement.
- 1 100 € en réserve.

B) Utilisation des autres ressources

- Poursuite du renouvellement des parcs informatique, optique et audiovisuel.
 - Equipement de la salle de culture cellulaire.
 - Appels à projets équipement pédagogique
- Le directeur d'UFR explique la baisse de la somme dédiée à la réserve par la hausse du coût du fonctionnement des comités de sélection et la contribution plus élevée au concours « Faites de la science ».

M.BELLENGER ajoute qu'il reste encore 47000 € € à dépenser avant mi-novembre 2024 sur les crédits issus de la formation continue. Il a réuni les responsables pédagogiques concernés pour discuter de la mutualisation d'une partie de ces crédits, qui pourront servir à des achats de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs ou d'équipements pour la future salle de culture cellulaire.

Le directeur soumet au vote les orientations budgétaires pour 2025 :

Unanimité (28 pour)

Mme CLERGET informe le conseil que 40 ordinateurs de l'UFR Santé vont être cédés à l'UFR SVTE.

Mme LELOUP saisit l'occasion de ce bilan financier pour inviter à passer au CSGA dans le cadre d'un vide-labo. Du matériel opérationnel est à récupérer pour ceux qui en auraient l'utilité. Un message sera envoyé aux responsables d'UE et aux techniciens.

4.4 Sorties d'inventaire

Il s'agit de 18 ordinateurs obsolètes de l'UFR provenant notamment de la salle Darwin.

Unanimité (28 pour)

5. Questions relatives aux ressources humaines

5.1 Campagne d'emplois pour 2025 : présentation des arbitrages de la gouvernance (EC et BIATSS)

- **EC et enseignants**

2 postes de maîtres de conférences et 3 postes de professeurs sont ouverts à concours en 2025 :

- 1 poste de MCF dans la section 36
- 1 poste de MCF en 68
- 1 poste de PR en 36
- 1 poste de PR en 66A
- 1 poste de PR en 67

Un support de PAST en 64 est également maintenu à l'UFR et offert au recrutement.

Concernant les enseignants, un poste de PRAG d'anglais scientifique est publié.

- **BIATSS**

Un poste de Technicien BAP A est ouvert au concours, mais l'arbitrage de la gouvernance est qu'il est maintenu à l'UMR Biogéosciences et non pas réaffecté à l'UMR Agroécologie, comme voté par le conseil d'UFR. Agroécologie était l'UMR où la technicienne exerçait avant sa demande de mobilité.

Interrogée par le directeur d'UFR sur cette décision, la gouvernance a répondu que les affectations « recherche » ne pouvaient être modifiées sans accord des deux laboratoires. Toutefois, cette règle n'est pas appliquée pour les postes d'enseignants-chercheurs puisqu'il existe des redéploiements. A noter : au 1^{er} retour du DOM, l'affectation « recherche » du poste n'était pas mentionnée.

Différentes réactions sont exprimées suite à ce refus de la gouvernance de suivre le vote du conseil d'UFR : à quoi sert le vote du conseil ? La règle invoquée (nécessité d'accord des deux laboratoires) n'a jamais été adoptée ; les profils enseignement et recherche du poste sont différents, ce qui va rendre le recrutement difficile.

Le directeur d'UFR mentionne qu'une réunion va être organisée avec le directeur du laboratoire Biogéosciences et la responsable du champ disciplinaire 66 V pour travailler sur la fiche de poste. Il faudra que l'emploi du temps et les fonctions « enseignement » et « recherche » soient supportables par l'agent qui sera recruté.

5.2 Avis sur le profil du poste de PR 67^{ème} section ouvert au recrutement en 2025

Après que les responsables des commissions « enseignement » et « recherche » aient exprimé un avis favorable sur le profil, le directeur d'UFR ajoute que le choix de profils permettant aux candidats locaux de candidater est soutenu pour chacun des postes Pr mis au concours. Un point qui lui paraît important : Il est mentionné que la personne recrutée devra s'impliquer dans les missions au service du collectif, que ce soit sur le segment pédagogique, recherche ou administratif. L'UFR aurait d'ailleurs avantage à mettre cette exigence dans tous les profils de postes de professeurs.

M. ROLLIN trouve que ce profil est étroit et affirme qu'il ne correspond qu'à une seule personne, ce qu'il trouve choquant.

Le directeur d'UFR répond qu'il n'a participé qu'à une seule réunion d'échange sur les aspects pédagogiques (en tant que membre du CD 67) et pas à la réunion (traitant recherche et enseignement) lors de laquelle les choix finaux et l'élaboration de la fiche de poste ont été réalisés. Il souligne par ailleurs que, sur un tel profil, le vivier de personnes potentiellement intéressées est non négligeable.

M. WENHEDENNE remarque que ce profil est assez similaire au profil de maître de conférences qui était demandé par le laboratoire Biogéosciences en création.

Plusieurs enseignants-chercheurs ne trouvent rien de choquant à permettre la promotion d'un candidat local s'il a le profil et à afficher la volonté de l'UFR de rendre possible les promotions locales.

M. RIALLAND pense que la position de la gouvernance sur le ciblage des postes n'est pas très claire. En effet, il y a quelques années, un profil a été modifié car jugé trop ciblé sur un modèle précis.

Mme LELOUP mentionne qu'il y a parfois des recours à l'issue des opérations de recrutement, quand un candidat les juge contestables.

Le directeur soumet la fiche de poste au vote :

18 pour, 1 contre, 9 abstentions

6. Questions pédagogiques

- *Compte rendu de la commission de l'enseignement, de l'aide à la réussite et de l'insertion professionnelle du 26.09.2024*

- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

M. RIALLAND présente les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour les UE évaluées uniquement en CC qui ont été discutées en commission.

Les étudiants de Licence auront la possibilité d'effectuer un rattrapage à la fin du 2nd semestre et les étudiants de Master le feront au fil de l'eau. Les stages et les PPE sont exclus du rattrapage.

Le statut AJAC n'existe plus. Possibilité pour un.e étudiant.e ayant validé un semestre pair, de suivre les enseignements du semestre pair de l'année suivante. (Même règle pour les semestres impairs).

L'assemblée souhaite que les tableaux avec les MCC leur soient envoyés.

Unanimité (28 pour)

- **Modifications de la fiche filière de la Licence STE**

M. RIALLAND informe que 2 UE ont été supprimées aux semestres 5 et 6 et plusieurs UE passent d'un semestre à un autre. Cela ne provoque pas de surcoût. La même architecture que la licence sciences de la vie a donc été mise en place avec 8 UE obligatoires et 180 crédits en licence. 120 crédits sont nécessaires pour valider un parcours.

Unanimité (28 pour)

- **Capacité d'accueil en L1 SVTE et L1 LAS**

M. RIALLAND informe que la capacité d'accueil en L1 SVTE est de 500 étudiants, dont 360 néo-entrants et 140 redoublements/ réorientations et de 50 étudiants en L1 LAS. Il n'est pas possible de redoubler en L1 LAS ni de se réorienter.

Mme LELOUP demande comment réussissent les étudiants de LAS admis à l'UFR Santé.

M. RIALLAND précise que nos étudiants réussissent très bien le concours : une soixantaine. Ils réussissent plutôt bien en kinésithérapie, dentaire et un peu moins en médecine.

24 pour, 2 abstentions

- **Modalités particulières d'accueil d'étudiants**

M. RIALLAND explique que la commission de l'enseignement a discuté des modalités d'accueil d'étudiants pouvant rencontrer des problèmes de santé en présentiel.

- **Offre de formation Campus France**

Toutes les licences sont ouvertes sur Campus France, à l'exception de la licence professionnelle. Les masters qui ne sont pas ouverts sur Campus France sont les M1 et M2 MIB, les M1 et M2 SCM, les M1 et M2 AMAQ et les M1 et M2 FORTHEM car ces derniers sont ouverts sur la plateforme e-candidat.

Unanimité (26 pour)

- **Effectifs étudiants**

Mme TOUSSAINT a recensé 1 600 étudiants cette année. Les effectifs sont en baisse mais une hausse des inscrits en master est constatée. Cela peut être lié à la nouvelle offre de formation qui a enregistré une hausse de la capacité d'accueil dans certains masters.

- **BIP Barcelona**

M. RIALLAND informe que le BIP BARCELONA, présenté par M. COLLINS, ne peut pas faire partie de l'offre de formation.

7. Conventions

- **Avenant n°2 à la convention d'hébergement de la start up Ektah**

Mme Clerget précise qu'il s'agit d'un avenant pour 1 an, le directeur de l'UMR CTM est d'accord.

Unanimité (24 pour)

- **Convention avec l'INRAE**

Mme CLERGET rappelle qu'il s'agit d'une convention récurrente, qui porte sur le transfert d'une partie de la dotation uB de l'UMR Agroécologie vers l'INRAE. L'objet était initialement de permettre le versement de gratifications de stages. Elle prévoit également maintenant le versement de salaires. Comme l'université n'autorise pas de financer des salaires à partir de la dotation, la direction générale sera interrogée sur la recevabilité de cette convention.

Unanimité (24 pour)

8. Questions diverses

- Mme NICOLAS craint des erreurs dans les fiches filières consultables sur le site de l'UFR.
- M. FARA se questionne sur la reconnaissance des fonctions de responsable de semestre car les tâches exercées sont très importantes.

Le directeur de l'UFR répond que les responsables pédagogiques seront également responsables de semestre. Ils percevront une prime ou une équivalence pour les deux fonctions (il est prévu 12h et 6h). Certaines personnes n'avaient pas compris cela, ce qui conduira à des discussions en dehors du conseil pour se conformer aux décisions du conseil sur ces points d'organisation des responsabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Dijon, le 13 novembre 2024

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE